

Obtenir votre carte d'identité virtuelle de l'Université Laval

Pour vous connecter à monPortail, vous aurez besoin de votre IDUL qui vous a été fourni par courriel.

Une fois votre IDUL en main, vous devez créer votre mot de passe en suivant [la procédure](#).

Votre mot de passe créé, vous pouvez maintenant vous connecter à [monPortail](#) et suivre les instructions ci-dessous :

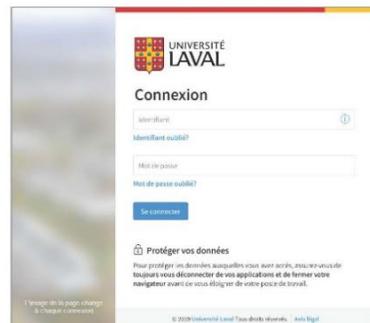
Découvrir monPortail

[monPortail - Découvrir monPortail \(/monportail-decouvrir-monportail\)](#)
/ [Tous les utilisateurs \(/monportail-decouvrir-monportail/tous-les-utilisateurs\)](#)
/ [Accéder à monPortail \(/monportail-decouvrir-monportail/tous-les-utilisateurs-accéder-a-monportail\)](#)
/ [Accéder à monPortail](#)

Accéder à monPortail

Se connecter à monPortail

1. Accédez à l'adresse www.monportail.ulaval.ca (<http://www.monportail.ulaval.ca>).
2. Authentifiez-vous à l'aide de votre identifiant UL (IDUL) et de votre mot de passe (NIP).
Au besoin, cliquez sur lien [Identifiant oublié ?](#) ou [Mot de passe oublié ?](#).
3. Cliquez sur [Se connecter](#).

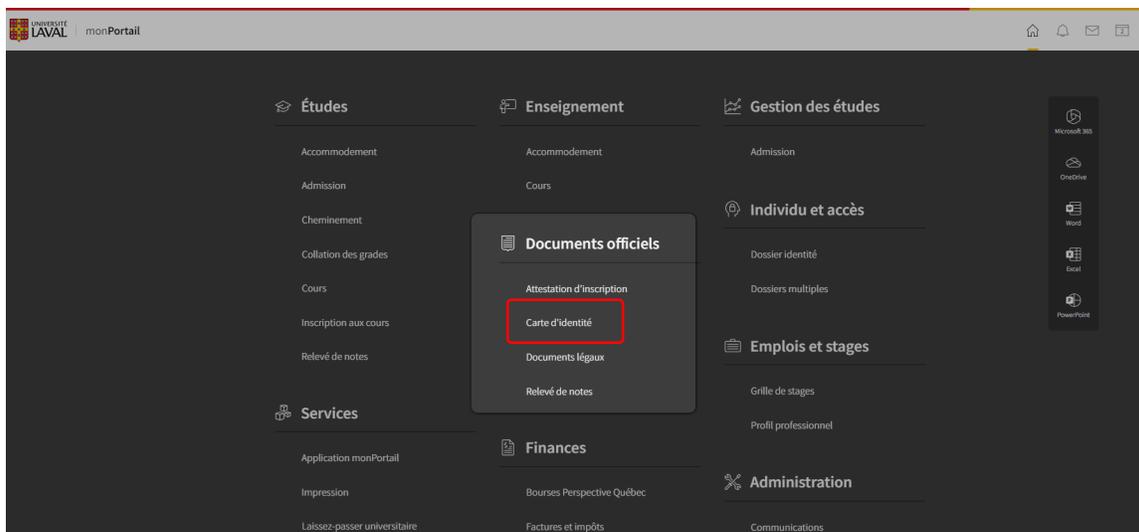


4. Votre environnement personnalisé **monPortail** s'affiche.

Une fois dans monPortail, cliquez sur le menu dans le coin supérieur droit.



Dans la section « Documents officiels », choisissez « Carte d'identité ».



Une fois dans la page pour produire votre carte d'identité, cliquez sur « Choisir une photo ».

Carte d'identité

Votre carte d'identité permet de vous identifier et vous donne accès à certains services sur le campus universitaire, tels le PEPS et la Bibliothèque.

Afin de produire votre carte d'identité, vous devez d'abord soumettre une photo.

1. Soumettre votre photo

[Choisir une photo](#)

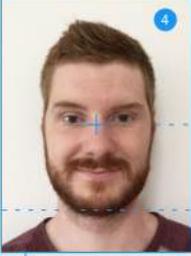
Choisir une photo
✕



Sélectionner une photo

Prendre une photo

Critères d'acceptation



Exemple de photo conforme

- 1 La photo est prise en gros plan, à partir des épaules, en format portrait
- 2 La photo est prise de face et bien centrée
- 3 Le visage et les yeux sont clairement visibles
- 4 L'arrière-plan est de couleur claire et uniforme
 - Une seule personne est photographiée
 - Aucun objet ou animal de compagnie n'est présent
 - La photo est nette et en couleur

Exemples de photos non conformes



⚠ Le Bureau du registraire ne peut accepter la photo que vous lui avez soumise pour la raison suivante :

- Votre visage n'est pas complètement visible.

Vous devez soumettre une nouvelle photo pour obtenir votre carte d'identité. Assurez-vous qu'elle soit conforme aux critères d'acceptation.

Advenant un second refus, vous devrez contacter le Bureau du registraire.

Carte d'identité

Votre carte d'identité vous permet de vous identifier et vous d... tels le PEPS et la Bibliothèque.

Afin de produire votre carte d'identité, vous devez d'abord so...

1. Soumettre une photo



[Choisir une photo](#)

[Notes légales](#)

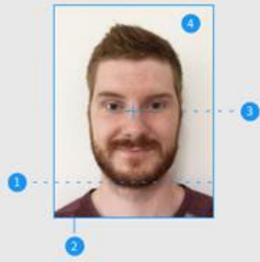
2. Obtenir votre carte

Vous recevrez un message important lorsque votre carte d'ide... appareil mobile.

Choisir une photo



Critères d'acceptation



Exemple de photo conforme

- 1 La photo est prise en gros plan, à partir des épaules, en format portrait
- 2 La photo est prise de face et bien centrée
- 3 Le visage et les yeux sont clairement visibles
- 4 L'arrière-plan est de couleur claire et uniforme
 - Une seule personne est photographiée
 - Aucun objet ou animal de compagnie n'est présent
 - La photo est nette et en couleur

Exemples de photos non conformes



Soumettre une photo

Annuler

Vous vous apprêtez à soumettre une nouvelle photo. Assurez-vous qu'elle est conforme à tous les critères d'acceptation énumérés dans la fenêtre "Choisir une photo".

Advenant un refus de cette photo, vous devrez contacter le **Bureau du registraire**.

Voulez-vous soumettre cette photo?

Soumettre

Annuler



Vous avez soumis votre photo avec succès!

Vous devrez présenter votre carte virtuelle sur un appareil mobile. Vous recevrez un message important lorsqu'elle sera disponible.

Note : Si le message important que vous recevez est le suivant, c'est que la photo ne répondait pas aux normes prescrites. Il faut reprendre la procédure plus haut et soumettre à nouveau une photo pour validation par le Bureau du registraire.



Lorsque vous recevrez le message suivant, vous pourrez utiliser votre carte virtuelle.





Carte d'identité

Qu'est-ce que c'est?

Votre carte d'identité permet de vous identifier lors d'événements et vous donne accès à certains services sur le campus universitaire.

Où et quand l'utiliser?

- Au PEPS
- À la Bibliothèque
- Lors de certains événements, tel un colloque ou un congrès
- À certains comptoirs de services sur le campus

[Voir un exemple](#)



Carte d'identité virtuelle

Votre carte d'identité est maintenant disponible en format virtuel, accessible en tout temps sur tous vos appareils mobiles. Vous pouvez la visualiser directement ici ou dans l'application mobile monPortail.



[Carte d'identité virtuelle](#)

[Notes légales](#)

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser la carte virtuelle, écrivez au [Bureau du registraire](#).